



Etablissement St Joseph du Parchamp
6, rue du Parchamp
92100 Boulogne-Billancourt

RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

INFORMATIONS A CONSERVER

Chers parents,

Nous sommes heureux d'accueillir vos enfants à Saint Joseph du Parchamp pour cette nouvelle année scolaire, et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous invitons à prendre connaissance du dossier ci-dessous avant la rentrée.

A. CONTRIBUTION DES FAMILLES

Les frais de scolarité s'élèvent à **1 791 €** pour l'année 2024-2025.

Ils couvrent les **investissements immobiliers**, les équipements et les dépenses liés au **caractère propre** de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique.

Ce tarif comprend :

- Les frais liés à la scolarité,
- Les livres prêtés par l'établissement,
- Certaines sorties organisées pendant le temps scolaire,
- Les frais de l'infirmerie.

Ce tarif ne comprend pas :

- Les voyages,
- La demi-pension,
- Les frais de fournitures scolaires par classe,
- L'étude du soir et les activités périscolaires,
- Le forfait numérique pour la mise à disposition des manuels au collège sur le site Ecole Directe,
- Les frais liés aux activités de la Pastorale...

Les familles scolarisant **plusieurs enfants** bénéficient d'une réduction sur la scolarité :

- Pour 2 enfants scolarisés dans l'établissement : **5%** sur chaque enfant,
- Pour 3 enfants scolarisés dans l'établissement : **10%** sur chaque enfant,
- Pour 4 enfants **ou plus** scolarisés dans l'établissement : **20 %** sur chaque enfant
- Pour 3 enfants ou plus scolarisés dans les autres écoles catholiques de Boulogne-Billancourt : **10%** sur chaque enfant.



Afin de bénéficier de cette remise, nous vous remercions de nous transmettre via le portail Ecole Directe, le certificat de scolarité de(s) l'enfant(s) inscrit(s) dans un autre établissement de Boulogne-Billancourt.

Les familles rencontrant des difficultés financières sont invitées à solliciter un entretien avec le Chef d'établissement de l'école ou du collège.

Elles peuvent prendre contact avec le secrétariat :

A l'école : Mme Véronique MARLOT – secretariataccueil@sjparchamp.org

Au collège : Mme Laurence DAGOU – l-dagou@sjparchamp.org

B. DEMI-PENSION

La demi-pension est un **Forfait**.

Elle est facturée pour **toute** l'année scolaire. *Il est inutile d'anticiper le règlement. L'échéancier reprend les frais de scolarité et de la demi-pension.*

TARIFS

DP 4	4 repas / semaine	1 230,00 €
DP 3	3 repas / semaine	977,00 €
DP 2	2 repas / semaine	670,00 €
DP 1	1 repas / semaine	340,00 €
PAI	PAI repas / semaine	256,00 €
REPAS AS ou autres activités le mercredi après-midi au collège	Repas du mercredi	256,00 €

Elle comprend la fourniture des repas, la surveillance des élèves pendant la durée du déjeuner, la participation aux frais du personnel des cuisines et l'amortissement du matériel.

Les repas non pris ne sont pas remboursables, sauf sur présentation d'un certificat médical d'une durée supérieure à 15 jours.

Les intolérances ou allergies alimentaires sont à signaler à l'infirmière en début d'année. Les cas nécessitant l'apport d'un panier repas sont exclusivement soumis à la signature préalable d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) validé par le chef d'établissement.

Ce PAI fait l'objet d'une participation annuelle aux frais fixes et sont facturés au tarif de **256 €** à l'année.

Choix de la demi-pension :

Votre enfant sera **par défaut** inscrit pour **4 jours / semaine** au tarif de **1 230 €**.

Il est inutile de régler préalablement la cantine.

A la rentrée, il est toutefois possible de modifier le(s) jour(s) de cantine. Nous vous demandons de bien vouloir les vérifier et/ou modifier éventuellement les jours qui seront automatiquement enregistrés. Ce choix sera à effectuer **impérativement avant le 06 septembre 2024 sur votre espace Ecole Directe.**



Petit rappel : les jours de cantine choisis **ne sont pas substituables entre eux**. Et aucun changement n'est possible **en cours de trimestre**.

Le repas occasionnel

Votre enfant peut se rendre à la cantine le jour désiré sans inscription préalable. Et ce dès le premier jour.

Il devra passer sa carte numérique ou donnera son identité et sa classe à l'opératrice de saisie au comptoir.

Un repas exceptionnel est facturé au tarif de **10 €**.

Chaque « passage repas » est payable en alimentant **le porte-monnaie restauration** de votre enfant via le site « Ecole directe » par carte bancaire.

Le repas doit être préalablement réglé sur le porte-monnaie de la restauration de l'élève concerné, à défaut, il devra être régularisé dans les jours qui suivent. **Le porte-monnaie de votre enfant ne doit pas être débiteur**. Si tel devait être le cas, une facture complémentaire pourrait être établie en cours d'année, augmentant ainsi les mensualités.

En fin d'année scolaire, les soldes créditeurs du porte-monnaie de la restauration peuvent être reportés sur l'année suivante, ou restitués sur simple demande à la comptabilité ou lorsque l'élève quitte l'établissement.

Changement de jour de cantine pour les prochains trimestres

La facturation annuelle de la demi-pension peut faire l'objet d'un changement en début de trimestre 2 et 3 en respectant impérativement le calendrier ci-après :

- Entre le **16 et le 20 décembre 2024** pour un changement au second trimestre, à compter du **06 janvier 2025**
- Entre le **24 et le 30 mars 2025** pour un changement au troisième trimestre, à compter du **31 mars 2025**.

Nous vous remercions d'adresser un mail à la comptabilité : j-bloquet@sjparchamp.org

C. ASSURANCES

Les enfants doivent impérativement être couverts par **VOTRE responsabilité civile personnelle** et par une **assurance individuelle accident**.

L'organisme de gestion de St Joseph du Parchamp vous propose de souscrire une **assurance individuelle accident scolaire** à la F.E.C au tarif par élève de **7.90 €** qui est inclus dans la contribution annuelle.

Si vous avez déjà souscrit à une autre assurance scolaire personnelle, veuillez à prendre l'assurance individuelle accident obligatoire (qui protégera votre enfant des dommages qu'il peut encourir) **en + de** votre responsabilité civile.

Si tel est le cas, il sera déduit de votre facture sur production, auprès du service comptable de l'établissement, d'un certificat personnel d'assurance individuelle accident ». Nous vous demandons de le téléverser sur notre espace Ecole direct.

Vous pouvez retrouver la notice sur le site de l'établissement www.sjparchamp.fr.

D. ETUDES ECOLE & COLLEGE

A l'école,

Etude du soir, dirigée ou surveillée

Il est possible d'inscrire votre enfant :

- Le lundi et le jeudi (du CP au CE1) en étude dirigée,
- Le lundi, mardi, jeudi, vendredi (du CE1 au CM2) en étude surveillée.

Un document d'inscription vous sera envoyé par mail à la rentrée.

L'étude fera l'objet d'une facturation trimestrielle.

- 1^{er} trimestre : facture établie en novembre – prélèvement le **10/12/2024**
- 2nd trimestre : facture établie en février – prélèvement le **10/03/2025**
- 3^{ème} trimestre : facture établie en mai – prélèvement le **10/06/2025**

Au collège,

Il est possible d'inscrire les enfants aux études du soir qui ont lieu le lundi, le mardi et le jeudi. Le tarif forfaitaire est de **633 €** pour l'année (**211 €**/trimestre), quel que soit le nombre de jours de participation. Un document d'inscription sera distribué par l'éducatrice à votre enfant dès la rentrée.

Celle-ci fera l'objet d'une facturation trimestrielle suivant l'échéancier ci-dessous :

- 1^{er} trimestre : facture établie en novembre – prélèvement le **10/12/2024**
- 2nd trimestre : facture établie en février – prélèvement le **10/03/2025**
- 3^{ème} trimestre : facture établie en mai – prélèvement le **10/06/2025**.

Il est possible d'inscrire vos enfants auprès d'organismes privés. Ces organismes vous seront présentés lors de la réunion de rentrée par niveau.

E. ATELIERS PROPOSES

A l'école,

- Activités périscolaires (Multisport, Théâtre, Anglais, Coding, Garderie...) au trimestre.
- Certification en Anglais du Cambridge (CM1 Starter, CM2 Moovers)

L'inscription au périscolaire se fait au trimestre. La facturation sera donc établie au trimestre.

Au collège,

- Cours de civilisation en langue anglaise
- Certification en Anglais du Cambridge (le KET pour les 4èmes), (le PET pour les 3èmes)
- Certification en Allemand de l'institut Goethe pour les 5èmes et les 3èmes
- Certification en Espagnol de l'institut Cervantes pour les 4èmes et les 3èmes

Pour l'inscription aux activités, A l'étude ou à la garderie, un mail vous parviendra à la rentrée avec les tarifs.

F. CARTE DE SCOLARITE

*Une carte de scolarité est attribuée à chaque élève. Elle permet de contrôler la sortie des collégiens et le passage au restaurant de tous les élèves demi-pensionnaires. Elle doit être conservée avec soin et rester lisible. En cas d'altération ou de perte, elle est remplacée au prix de **10 €** par exemplaire.*

Son rachat (en cas de perte) se fait par carte bancaire sur le site « Ecole directe » à l'aide de vos identifiants « PARENTS » dans la rubrique « Paiement en ligne » / « Remplacement de la carte de scolarité » dans le cadre de l'enfant concerné.

G. GESTION DES LIVRES SCOLAIRES

A l'école, les livres sont directement achetés par les parents.

Au collège, les livres de :

- Français,
- Mathématiques,
- Sciences et Vie de la terre, Technologie, Sciences physique **uniquement pour les 6èmes** (Le livre couvrant les 4 années de collège)
- Histoire et Géographie

Sont prêtés aux élèves par l'établissement. Les manuels sont attribués nominativement et non substituables entre élèves.

*Les élèves du **collège** bénéficient également d'une version numérique des ouvrages à la charge des familles et refacturée par l'établissement au prix forfaitaire de **26 €**.*

*Les livres sont rendus en fin d'année. Les livres perdus ne peuvent pas être remplacés par des livres du commerce et sont facturés **23 €** l'unité.*

H. ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE (LES ROSES DU PARCHAMP)

L'association sportive propose, aux collégiens uniquement, du **tennis de table** et du **badminton**. La cotisation est de **160 €** pour l'année.

L'inscription se fait auprès des professeurs de sport **le mercredi 04/09/2024**.

La cotisation est à régler par carte bancaire sur le site « Ecole directe » à la rentrée à l'aide de vos identifiants « PARENTS » dans la rubrique « Paiement en ligne » / « Badminton » ou « Tennis de Table ».

Le règlement valide l'inscription.

Les élèves peuvent faire quelques séances d'essais avant de s'inscrire pour l'année scolaire.

Un complément de **256 €** est demandé aux parents qui font le choix **de faire déjeuner leur enfant le mercredi** pour participer aux activités sportives. Il sera ajouté à la demi-pension déjà préalablement choisie.

I. DEGRADATIONS MATERIELLES

En cas de dégradation commise par un élève, les factures de réparation seront mises à la charge de la famille en cause.

J. FACTURATION

La **facture annuelle** est établie en septembre et **consultable** sur votre espace Ecole Directe.

Au cours de l'année, des factures complémentaires seront éventuellement émises concernant les dépenses non prévisibles (sorties pédagogiques, périscolaires par exemple).

Modalités de règlements

Le règlement de la facture annuelle se fait **exclusivement par prélèvement** :

- Soit en un seul et unique prélèvement au **10/10/2024**,
- Soit en 9 prélèvements au 05 de chaque mois, d'Octobre 2024 à Juin 2025.

En cas de parents séparés

Dès la rentrée, et pour les besoins de la facturation :

Sans décision de justice, nous vous remercions de bien vouloir transmettre à la comptabilité :

- Un mail commun des deux parents **stipulant** votre accord de prise en charge de la facturation à **50 %** chacun,

Sous décision de justice, nous vous remercions de bien vouloir transmettre à la comptabilité :

- Soit une ordonnance de non conciliation,
- Soit un jugement de divorce dûment signé.

K. PASTORALE COLLEGE

Cette année, l'aventure du « **Parcours biblique** » pour tous : catholiques ou non, croyants ou non croyants, se poursuit.

- Pour les 6èmes, la pastorale est obligatoire pour **tous les élèves inscrits**. Un livret les accompagnera tout au long de cette année scolaire. Le tarif de la participation est de **10 €**.
- Pour les 5èmes, les 4èmes et les 3èmes, la catéchèse est facultative. Un livret leur sera fourni et facturé **16 €**.

Sacrements : Si votre enfant souhaite préparer sa profession de foi en 5ème, sa confirmation en 3ème, son baptême, sa 1ère communion, cela est possible sur tous les niveaux de classes. Vous pouvez inscrire votre enfant à la pastorale sans pour autant vous impliquer dans une préparation qui vous engage. Une inscription via un « google-form » vous sera adressé dans le courant de l'année.

L. APEL

L'APEL est une équipe de parents bénévoles qui participe, de manière concrète, à la vie et à l'animation de l'établissement avec notamment l'organisation de la fête de l'école, des conférences, des rencontres entre parents. La vocation de l'APEL est de renseigner les parents sur la vie de l'établissement.

L'APEL ne peut fonctionner pleinement sans **votre engagement** à nos côtés.

Vous recevrez un document spécifique « google-form » à renseigner.

Le montant de la cotisation est de **25 euros / famille**.

Si vous cotisez déjà à l'Apel dans un autre établissement privé catholique de Boulogne pour un autre enfant, la cotisation est de **13 € / famille**.

Cette cotisation est facultative.

Rappel : Les certificats de scolarité sont disponibles sur votre espace Ecole directe.

A compter du **28 août 2024**, vous trouverez sur le portail Ecole Directe, les documents suivants à signer impérativement au moyen de la signature électronique, ainsi que les jours de cantine à confirmer.

- Le contrat de scolarisation
- Le règlement intérieur
- Le document RGPD
- L'engagement financier
- L'assurance scolaire

Dans la joie de nous retrouver, nous vous souhaitons une bonne rentrée.

Cordialement,

LA DIRECTION

Mme Isabelle DEBATS

Mme Sophie MESLON